



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 2 novembre 2023 au bureau municipal de La Bostonnais à 13h15. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Guy Laplante, François Baugée, Julie Gauvin, Clermont Ricard et André Plamondon. Daniel Campeau étant en appel téléphonique.

Madame Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

LE CONSEIL A RÉVOQUÉ LA CONVOCATION DE L'EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Plamondon, appuyé par le conseiller François Baugée et résolu majoritairement des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance extraordinaire, il est 13h15.

Adoptée

2. ADMINISTRATION

Rés : 2023-11-01

2.1 Construction d'un refuge au parc Ducharme

Considérant que la municipalité de La Bostonnais possède un parc récréotouristique partiellement aménagé;

Considérant que le nombre de visiteurs est en augmentation;

Considérant que lors des activités hivernales, il n'y a rien pour se réchauffer;

Considérant que nous avons la chance d'avoir à tous les printemps une activité « Les Mitaines de Boston » qui a une renommée provinciale et qui accueille près de 500 visiteurs;

Considérant que le financement est à notre avantage, compte tenu de la modique somme à fournir par la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Et appuyé unanimement des membres du Conseil présents, d'appuyer ce projet.

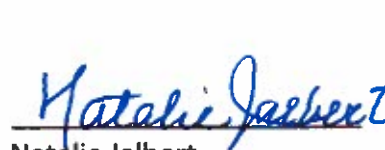
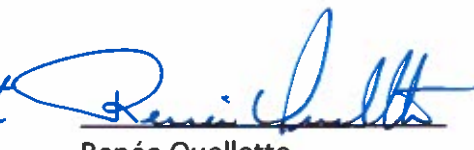
Que le comité des loisirs composé de monsieur François Baugée et monsieur Guy Laplante, les responsables désignés et tant que représentants pour le projet « Refuge multifonctionnel au parc Ducharme » sont habilités à solliciter une subvention et que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu majoritairement des membres du Conseil présents que la séance extraordinaire soit levée à 13h20.

Adoptée

	
Natalie Jalbert	Renée Ouellette
Directrice générale	maire
Greffière-trésorière	

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.